

---

# INFORMATIONS ET DEROULEMENT

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires et Electives de lancement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation fixées le samedi 25 février 2017 à 9h à l'amphithéâtre du Lycée Agricole Pierre Paul Riquet situé 935 Avenue du Dr René Laennec, 11400 Castelnaudary.

L'ordre du jour de cette journée est le suivant :

- 9h Accueil, appel nominal des clubs et vérification des délégués
- 9h30 Ouverture des Assemblées Générales par Jacky Vayeur puis Bernard Dalmon
- 9h45 Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Languedoc-Roussillon de Natation
  - Approbation du traité de fusion, des statuts, du règlement intérieur et de la dissolution du Comité Languedoc-Roussillon de Natation
- 10h Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Midi-Pyrénées de Natation
  - Approbation du traité de fusion, des statuts avec changement de nom du Comité Midi-Pyrénées de Natation en Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et du règlement intérieur.
- 10h15 Pause
- 10h30 Assemblée Générale Elective de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation
  - Présentation des candidats
  - Vote électronique pour l'élection du Comité Directeur
  - Réunion à huis-clos du Comité Directeur et proposition de présidence à l'Assemblée Générale
  - Vote électronique pour l'élection du Président
  - Vote électronique pour la ratification du Bureau sur proposition du Président
  - Vote électronique pour l'élection de 3 délégués fédéraux titulaires et 3 délégués fédéraux suppléants
- Intervention du Président, du Maire de Castelnaudary et du représentant de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- 13h30 Clôture des travaux de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Nous vous rappelons la prise en charge des frais de restauration (déjeuner du samedi 25 février 2017) et de déplacement (à raison d'un véhicule par club).

Dans l'attente du plaisir toujours renouvelé de se retrouver, nous vous adressons nos meilleurs sentiments sportifs.

**Jacky VAYEUR**  
**Président**

**Comité Languedoc-Roussillon de Natation**

**Bernard DALMON**  
**Président**

**Comité Midi-Pyrénées de Natation**

---

# LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR

---

1. Jean-Marie APPENZELLER
2. Valentin BARRAU
3. Nathalie BERNARD
4. Eric CASTERAN
5. Michel COLOMA
6. Ludivine CRUBELIER
7. Marc CRUBELIER
8. Jean-Pierre CUSINATO
9. Bernard DALMON
10. Simon DUFOUR
11. Eric DUMOTIER
12. Magalie FAUVEAU
13. Sébastien FEIGNA
14. Edouard FERNANDES
15. Carlos FERNANDES
16. Stéphanie FEUILLERAT
17. Robert GIL
18. Michel GILLES
19. Philippe JAMET
20. Mickaël KARGBO
21. Christine KITEGI
22. Richard LAGRAVE
23. Joëlle LIEUX
24. Didier MESLET
25. Alain NADAUD
26. Jean NESPOULOUS
27. Gérard NURIT
28. Cyril PAILHOUS
29. Chantal PLANQUES
30. Lionel REY
31. Christian RICOME
32. Guillaume ROLLAND
33. Caroline SUDRE
34. Jacky VAYEUR
35. Gérard VERNEREY
36. Julien VILLE

---

## MODALITES DE VOTE

---

Tous les votes prévus sous le sceau de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation se dérouleront par voie électronique et placés sous le contrôle d'un huissier de justice.

Les opérations de vote se dérouleront conformément aux statuts en vigueur c'est-à-dire, entre autres, que ni le vote par procuration, ni le vote par correspondance ne sont admis (article ci-dessous) :

*L'Assemblée Générale est composée des représentants des associations sportives affiliées, à jour financièrement avec la Fédération et le Comité Régional. Chaque association délègue un représentant à cet effet. Les délégués régionaux pour l'Assemblée Générale doivent être licenciés à la Fédération. Ils disposent d'un nombre de voix calculé en fonction du barème ci-après et qui résulte de l'addition : du nombre de membres régulièrement licenciés au 15 septembre précédent l'Assemblée Générale. Ce total donne droit au nombre de voix ci-après :*

- de 3 à 20 : 1 voix ;*
- de 21 à 50 : 2 voix ;*
- de 51 à 500 : 1 voix supplémentaire par tranche de 50 ou fraction de 50 ;*
- de 501 à 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ou fraction de 100 ;*
- au-delà de 1000 : 1 voix supplémentaire par tranche de 500 ou fraction de 500.*

*L'attribution du nombre de voix dont dispose chaque Association sera, dans le cas d'une modification des règlements actuels de la Fédération Française de Natation auxquels cette attribution se réfère, modifiée en conséquence.*

*Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Bureau. Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées. A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine Assemblée Générale. Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.*